

Evreux, le 20 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdictions de la vente d'artifices, de boissons alcooliques et de carburants à emporter à l'occasion des fêtes de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, et afin de prévenir les violences, les accidents graves ainsi que les dégradations, notamment par incendie, le préfet de l'Eure, Monsieur Dominique SORAIN, a pris diverses mesures applicables dans tout le département concernant les artifices de divertissement, l'alcool et les carburants.

Un arrêté préfectoral interdit sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure

- la **distribution, la vente et l'achat de carburants** à emporter en bidon ou autre récipient transportable du **mardi 24 décembre 2013 - 20h00 au mercredi 25 décembre 2013 - 8h00 et du mardi 31 décembre 2013 - 20h00 au mercredi 1^{er} janvier 2014 - 8h00.**
- la vente au détail de boissons alcooliques à emporter **du mardi 24 décembre 2013- 20h00 au mercredi 25 décembre 2013 - 8h00 et du mardi 31 décembre 2013 - 20h00 au mercredi 1^{er} janvier 2014 - 8h00.**

Un arrêté préfectoral interdit, sous certaines réserves, **la vente d'artifices de divertissement** des catégories les plus importantes :

- **du mardi 24 décembre 2013 - 00h00 au mercredi 25 décembre 2013- 08h00,**
- **du mardi 31 décembre 2013 - 00h00 au mercredi 1^{er} janvier 2014 - 08h00.**

L'utilisation des artifices de divertissement sur l'espace public est interdite :

- **du mardi 24 décembre 2013 - 00h00 au mercredi 25 décembre 2013 - 08h00,**
- **du mardi 31 décembre 2013 - 00h00 au mercredi 1^{er} janvier 2014 - 08h00,**
- **et de manière permanente** dans tous les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes et dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.